

COMMUNE DE LABEGUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 11 AVRIL 2024

L'An deux mille vingt-quatre et le jeudi 11 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur PONTHER Jean-Yves, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de la Convocation : 04 avril 2024

Présents : MMES BERNARD-MARTINEZ Nathalie, BRUNEL Isabelle, CONSTANT Michèle, DUCHAMP Cécile, GRASSET Geneviève, SUCHON Emilie, TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise, MM BESSON Jonathan, DURAND Gérald, GOSSE Pascal, GROS Cyril, PONTHER Jean-Yves, VERNET David, VOLLE Jean-Luc.

Excusée et procuration : MME HUOT Michèle à MME CONSTANT Michèle

Secrétaire de Séance : MME TAULEIGNE-DESPLANCQUES Lise

N° 24/2024

LOCATION D'UN TERRAIN COMMUNAL POUR CONTENEURS DE STOCKAGE ELECTRIQUE

Monsieur le Maire expose qu'il a été démarché par la société BLUE26, société de développement située sur Allex (Drôme), pour la pose de conteneur de stockage électrique.

M. le Maire donne connaissance au Conseil municipal, la possibilité d'installer un conteneur de stockage sur la parcelle cadastrée n° AB 115 et de recevoir pour cela un loyer de 2 500 € par an (pendant 20 ans).

Cette installation permettra aussi à Enedis d'injecter sur le réseau 1 Méga Watt/Heures d'électricité, pour un besoin ponctuel ou en cas de coupure électrique. A cela, la société Blue26, a aussi proposé l'installation d'une ou deux bornes de recharge électrique pour véhicules.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal :

- L'autorisation de signer la promesse de bail pour l'installation de ce projet de conteneur, et de lui donner tout pouvoir pour lancer la procédure de permis de construire avec la société Blue26.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

ADOpte la proposition qui lui est faite concernant le projet d'installation d'un conteneur de stockage électrique .

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Yves PONTHER

